



**FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – ARDENNES**
SNUDI-FO SN-FO-LC SNETAA-FO SPASEEN-FO
(Écoles) (Collèges, lycées) (LP) (Administratifs)

Adresse : FNEC FP FORCE OUVRIERE - UD-FO des Ardennes
21 rue Jean-Baptiste Clément - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
-☎ répondeur 03 24 33 55 02 – 06 18 53 50 31 email : fne-fp-fo08@orange.fr

Déclaration de la FNEC-FP-FO au CTSD du 27 juin 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, comme vous, nous souhaitons que les temps de réunions tels que le CTSD soient efficaces et abordent les points essentiels afin d'y apporter des réponses, voici nos positions :

La FNEC-FP-FO est contre **toute fermeture** de classe qui détériore les conditions d'enseignement aux élèves, entraînant des **effectifs en hausse** et des cours multiples. Nous aurions souhaité que les documents envoyés pour ce CTSD affichent les effectifs réels et actualisés des écoles. Il nous paraît également essentiel de tenir compte du nombre d'enfants qui seront inclus dans les classes.

La FNEC-FP-FO déplore que les Pôles scolaires rendent l'École inégalitaire ; certaines familles déjà fragilisées économiquement, se voient dans l'obligation de payer des transports, des frais de demi-pension et de péri-éducatif (les NAP n'étant pas gratuites partout). Sans compter que le temps passé dans ces transports surajoute de la fatigue et des risques d'accidents.

La FNEC-FP-FO rappelle sa revendication d'abrogation du décret concernant les rythmes scolaires : Non seulement les nouveaux rythmes ont accru la fatigue des enfants et des enseignants ; mais en plus, on a pu constater que certaines mairies tentaient des ingérences dans le fonctionnement des écoles.

La FNEC-FP-FO dénonce les conditions de certaines inclusions qui se font à moyens réduits ou inexistantes, qui désorganisent et perturbent le bon déroulement de la classe. Dans le cas d'enfants violents, orientés dans des structures spécialisées mais qui, faute de place, restent dans les classes ordinaires sans AVS, que proposez-vous ? Ni les enseignants, ni les AVS, ni les ATSEM, ne sont là pour recevoir des insultes et des coups. C'est ce que certains personnels ont subi cette année. Est-ce que imposer que tous les enseignants d'une même école, chacun leur tour, fassent l'expérience d'inclure ce même enfant ultra violent est une solution acceptable et viable ? Comment comptez-vous faire respecter les notifications de la MDPH ? A ce propos, la FNEC-FP-FO souhaiterait que vos services anticipent l'inclusion de ces enfants, en **embauchant les AVS** notifiées pour le **jour de la rentrée**, ainsi que le remplacement des AVS en fin de contrat dès le lendemain de leur départ, afin d'éviter les situations rencontrées cette année dans certaines écoles. Encore une fois nous émettons l'idée que recruter des AVS formés et pérenniser ces emplois serait opportun.

La FNEC-FP-FO continue de s'opposer à la réforme du collège qui entrainera la destruction du caractère national et égalitaire de notre système éducatif, s'accompagnera de coupes claires dans les connaissances transmises, remettra en cause les disciplines et dévalorisera les diplômes. La FNEC-FP-FO ne veut pas d'un collège où 4000 établissements équivalent à 4000 formations différentes. L'organisation des enseignements renvoyée à l'échelon local participe également à la disparition des garanties collectives des professeurs. Cette dégradation des conditions de travail à l'heure où la ministre demande tant d'efforts aux professeurs est inacceptable et inefficace. Dégrader ainsi les conditions de travail ne fera pas progresser la qualité du système éducatif. Les enseignants en ont assez, ils ont vécu une année de pression accompagnée de réunions chronophages, inutiles et infantilisantes.

Enfin la FNEC-FP-FO s'inquiète des projets sur l'évaluation des enseignants dans le cadre du PPCR et s'oppose à ce que les enseignants soient soumis à un entretien professionnel. La FNEC-FP-FO refuse de remplacer les règles statutaires en matière de notation par une évaluation « au niveau le plus proche », donc par définition soumise à l'arbitraire local. Nous revendiquons pour les professeurs du second degré le maintien d'une double notation, administrative par le chef d'établissement, pédagogique par les IA-IPR, à partir de grilles nationales prenant en compte l'ancienneté des collègues et dans le respect de leur liberté pédagogique.